

ARTICLE 1 - Champ d'application

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat des prestations proposées par la société MV18 à ses clients non professionnels, à savoir : isolations par l'extérieur, ravalement de façades, isolation de combles.

1.2. Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des services et prévaudront sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société.

Tout autre document et notamment prospectus et publicités, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles dans les agences de MV18, sur son site Internet www.mv18.fr et sont adressées par courrier électronique ou postal, sans frais, sur simple demande.

1.3. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir comprises et acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des services. Il reconnaît en outre avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, de toutes les informations listées à l'article L.111-1 du Code de la consommation, qui figurent sur le Site Internet de la société MV18 et les présentes Conditions Générales de Vente.

1.4. Ces dernières pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

1.5. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 2 - Commandes

2.1. Les commandes font systématiquement l'objet d'un devis préalable personnalisé, établi en double exemplaire par un technicien de MV18, après visite sur le lieu de l'intervention projetée, en présence du client. Les devis sont établis et délivrés gratuitement.

Le devis présente les caractéristiques des solutions proposées par MV18 et les matériaux à mettre en œuvre pour répondre aux besoins du client, ainsi que les tarifs correspondants et les délais prévisibles d'intervention et de réalisation.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations figurant sur le devis et de signaler immédiatement toute erreur.

Les devis sont valables pendant une durée de 6 mois à compter de leur délivrance.

2.2. La vente de services ne sera considérée comme définitive qu'après :

*acceptation du devis par le Client, daté et signé en original, déposé dans les locaux de MV18, remis au technicien ou adressé au siège social par voie postale. L'acceptation du devis par voie électronique ou télécopie n'est pas acceptée, seule la signature originale du Client accompagnée de la mention manuscrite « bon pour accord » fera foi et vaudra acceptation du devis par celui-ci au sens des Présentes Conditions Générales de vente.

*encaissement par MV18 d'un acompte de 30% du montant total TTC de la commande, sauf accord particulier ou financement par crédit total. Dans ce dernier cas la date de conclusion du contrat de vente sera reportée à la date de notification à MV18 par voie électronique, postale, ou télécopie, de l'acceptation définitive du crédit par l'organisme prêteur.

*acceptation de la commande par MV18, constatée, après encaissement de l'acompte ou confirmation du crédit, par l'envoi au client d'une confirmation de commande, par courrier électronique ou postal.

MV18 se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

L'acompte versé à la commande ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

2.3. Les éventuelles modifications de la commande par le Client, ne pourront être prises en compte par MV18 que dans la limite de ses possibilités, sous réserve le cas échéant de la disponibilité des matériaux chez ses fournisseurs, et à condition d'être notifiées par courrier électronique, télécopie ou courrier postal 15 jours au moins avant la date prévue pour l'exécution de la prestation.

Le cas échéant, ces modifications donneront lieu à l'établissement d'un devis complémentaire et à un ajustement du prix. Elles pourront entraîner une prolongation du délai d'intervention prévisionnel.

Dans l'hypothèse où ces modifications ne pourraient être acceptées par MV18, les sommes versées d'avance par le Client lui seront restituées dans un délai maximum de 14 jours à compter de la notification de l'impossibilité d'accepter les modifications, effectuée auprès du Client, à moins que celui-ci ne préfère bénéficier d'un avoir.

2.4. En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire et expiration du délai de rétractation visé à l'article 3, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 2.2 des présentes Conditions Générales de Vente, sera de plein droit acquis au Prestataire à titre de dommages et intérêts et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

2.5. En acceptant le devis, le client reconnaît avoir reçu de la part de MV18 les informations et explications nécessaires préalablement à son engagement, et qu'il a choisi de recourir aux services de MV18 librement et en connaissance de cause.

ARTICLE 3 - Rétractation

3.1. Conformément aux dispositions du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de conclusion du contrat, telle que définie à l'article 2.2, pour le résilier, et ce qu'il s'agisse d'une vente conclue à distance ou hors établissement ou non.

La rétractation est faite soit au moyen du bordereau joint au devis, qui figure également sur le Site Internet de MV18, soit sur papier libre rédigé en termes non équivoques, adressé par lettre recommandée avec avis de réception avant l'expiration du délai ci-dessus.

Une confirmation de la prise en compte de l'annulation de commande sera adressée par nos soins au client dans les quarante-huit heures de la réception de son formulaire de rétractation.

3.2. MV18 s'engage à rembourser le client de la totalité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle il a été informé de la décision du consommateur de se rétracter, conformément à la réglementation. Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité ni frais.

3.3. MV18 se réserve le droit de ne pas débiter l'exécution de ses prestations, même à la demande expresse du client, sauf cas d'urgence manifeste, avant l'expiration du délai de rétractation et/ou l'acceptation définitive de l'organisme prêteur en cas de financement à crédit.

ARTICLE 4 - Tarifs

4.1. Les prestations proposées par MV18 sont fournies aux tarifs en vigueur selon le devis établi lors de l'enregistrement de la commande. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, MV18 se réservant le droit, hors cette période de validité, de les modifier à tout moment.

4.2. Toute prestation donnera lieu à l'établissement d'une facture remise au Client lors de la réception des travaux.

4.3. En cas de modification du taux de TVA postérieurement à l'établissement du devis, le nouveau taux sera répercuté de plein droit sur la facture.

ARTICLE 5 - Conditions de paiement

5.1. Sauf accord particulier figurant sur le devis, ou financement par crédit total, les prestations sont stipulées payables de la manière suivante :

*Acompte de 30% à la commande comme indiqué à l'article 2.2 des présentes,

*Pour toute prestation dont la durée d'exécution prévisible est d'au moins un mois, un versement complémentaire de 40% du montant TTC de la commande pourra être demandé en cours de chantier, à la date figurant sur le devis.

*Le solde au jour de la réception des travaux.

5.2. Les règlements sont faits par chèque bancaire ou virement. Les cartes bancaires, et règlements en espèces supérieurs à 1 000 euros, ne sont pas acceptés. La mise à l'encaissement d'un chèque est réalisée à réception. Seul son encaissement effectif vaut paiement.

ARTICLE 6 - Réalisation des prestations

6.1. Les prestations commandées par le Client seront fournies dans les délais prévisionnels figurant dans la confirmation de commande, à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande. MV18 mettra tout en œuvre, dans le cadre d'une obligation de moyen, pour respecter ces délais qui sont toutefois communiqués à titre indicatif.

6.2. Les prestations étant réalisées essentiellement en extérieur, le Client déclare avoir parfaitement conscience que les délais d'intervention et de réalisation sont soumis aux aléas climatiques pour des raisons liées à la sécurité des techniciens de MV18 et les contraintes techniques des produits et matériaux mis en œuvre (pluviométrie, température...).

Par conséquent, en cas d'intempérie ou de conditions climatiques inadaptées n'excédant pas un mois, le chantier pourra être interrompu/reporté sans préavis à la seule initiative du Prestataire et reprogrammé à une date ultérieure, arrêté dans la mesure du possible d'un commun accord avec le client, lequel ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation d'aucune sorte. Il en sera de même en cas d'interruption des services de distribution d'électricité et d'eau, indispensables à l'exécution des prestations.

6.3. Toutefois, si la prestation commandée n'a pas été fournie dans un délai d'un mois après la date indicative figurant dans le devis et la confirmation de commande, pour toute autre cause que la force majeure, les motifs visés au 6.2 ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite de ce dernier dans les conditions prévues aux articles L 138-2 et L 138-3 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

6.4. Il appartient au client de prendre ses dispositions pour permettre l'accès des locaux au jour prévu pour l'intervention et pendant toute la durée du chantier, ainsi que de mettre à la disposition des techniciens un point d'accès au réseau de distribution d'électricité et d'eau. MV18 ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de retard d'exécution des prestations due à l'impossibilité d'accéder au lieu de l'intervention ou à l'interruption des services de distribution d'électricité et d'eau, quelle qu'en soit la cause.

6.5. En cas de force majeure ou cas fortuits, notre société sera déchargée de son obligation d'exécuter ses prestations dans les délais initialement prévus dans les conditions suivantes.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Dans de telles circonstances, notre société préviendra le client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant notre société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de prestation conclu par notre société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec avis de réception dénonçant ledit contrat de vente.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire - Assurance

7.1. MV18 garantit ses clients, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de réalisation des prestations et des équipements indissociables.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra informer notre société, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'achèvement des prestations. Ce délai est porté à deux ans s'agissant du bon fonctionnement de tout élément d'équipement indissociable de notre ouvrage.

7.2. MV18 rectifiera ou fera rectifier les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant les conditions climatiques et la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice.

7.3. En outre, conformément à la réglementation, notre société est tenue, pendant 10 années à compter de la réception des travaux, de réparer les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage (par exemple risque d'effondrement), ou rendent l'immeuble impropre à sa destination (par exemple défaut d'étanchéité).

7.4. Les coordonnées de la compagnie d'assurance et l'étendue des garanties souscrites, sont indiqués sur le site Internet de MV18. Une attestation est fournie au client avant le commencement du chantier.

ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

8.1. Notre société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des prestations, ainsi que des photographies, schémas, dessins, logos, et d'une manière générale de tous les visuels figurant sur le site Internet du Prestataire et sa documentation commerciale.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de MV18.

8.2. Les photographies destinées à illustrer les réalisations de la société MV18, présentées sur son site Internet ou sur tout document commercial n'ont qu'une valeur indicative et figurative non contractuelle et ne sauraient en aucun cas être représentatives du résultat final qui peut différer sensiblement en fonction de la nature des locaux, des matériaux choisis, de la surface à traiter, de l'exposition solaire, etc.

ARTICLE 9 - Litiges

9.1. Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre notre société et le client sont régies par et soumises au droit français.

9.2. Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

9.3. Le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès du médiateur dont les coordonnées complètes figurent sur la page des mentions légales de notre Site Internet.

ARTICLE 10 - Données nominatives

10.1. Notre société peut être amenée à collecter et conserver dans ses fichiers informatiques des informations personnelles relatives à ses clients, dans la stricte mesure où une telle conservation est nécessaire pour le traitement de la commande en cours ou des commandes ultérieures et en tout état de cause pendant une durée maximum de 10 ans.

10.2. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, en écrivant à MV18, avec mention de ses nom, prénom et adresse. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de données le concernant.

10.3. Notre société s'oblige à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles concernant le client sans son autorisation écrite.

----- BORDEREAU DE RETRACTATION -----

ANNULATION DE COMMANDE
(Articles L 121-21 et s. du Code de la consommation)

A retourner à : MV18
20, route de Paris
18110 ST MARTIN D'AUXIGNY

A envoyer par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard le 14ème jour à partir de la date d'acceptation du devis (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant).

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

- Nature des services commandés ...

- Date de la commande et n° du devis ...

- Nom et prénom du client ...

- Adresse du client ...

Fait à... Signature du client

Le...